

Avis de constitution

SOCIETE « ACADEMIE FOOTBALL CLUB BINGERVILLE ELOKATE » en abrégé « AFCBE »

Siège Abidjan Cocody Akouédo Attié, Lot 875, Ilot
82

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 29/07/2024, et enregistrés au CEPICI le 28/08/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ACADEMIE FOOTBALL CLUB BINGERVILLE ELOKATE » en abrégé « AFCBE »

Objet : -ENSEIGNEMENT GENERAL (PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TECHNIQUE);

- ENSEIGNEMENT A LA PRATIQUE DU FOOTBALL PROFESSIONNEL DE TOUTES LES CATEGORIES POSSIBLES EXISTENTE POUVANT SE FAIRE FORMER.-LIBRAIRIE .

-INFIRMERIE MEDICO-SCOLAIRE PRIVEE;

-BIBLIOTHEQUE;

-ORGANISATION DE TOUT EVENEMENT EDUCATIF

;

-CANTINE (RESTAURATION) ;

-ATELIER DE FORMATION ET D'APPRENTISSAGE ;

-DIVERS ACTIVITES CONNEXES..Et pour la

réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Cocody Akouédo Attié, Lot 875, Ilot 82

Dirigeant(s) M COULIBALY BASSEGUERE BAHOULEMAN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-09147 du 10/09/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°54514/GTCA/RC/2024 du 10/09/2024

